Conseil Départemental
du Pas-de-Calais
de l'Ordre des Médecins

LA PPL GAROT SONNERA LE GLAS OU LA RENAISSANCE DE LA MEDECINE LIBERALE

Le 2 avril, à 155 voix contre 85, dans une Assemblée nationale à moitié vide *(et on ose parler de désert médical, ceci parait bien insignifiant par rapport au désert parlementaire constaté)* a été voté un amendement rétablissant l'article 1 de la PPL GAROT imposant la coercition à l'installation.

Ainsi, l'installation des jeunes médecins sera sous tutelle de l'ARS dans les zones les moins en difficulté et elle serait autorisée uniquement si elle fait suite au départ d'un médecin de même spécialité.

Malgré 87% du territoire en zone sous dotée, plus de 95% des français sont à moins de 10 minutes en voiture d'un cabinet médical, ce qui n'est pas le cas pour les offres de soins hospitaliers de proximité supprimés sur l'autel des GHT pour raisons de rentabilité sans se soucier du devenir des patients.
Doit-on rappeler que la régulation des étudiants en médecine existe déjà via l'épreuve classante nationale (ECN) dont l'Etat décide du nombre de places selon les régions et spécialités ?
Doit-on rappeler les conditions spartiates de l'internat de médecine et de chirurgie qui défient le code du travail, avec un suicide d'interne tous les 18 jours ? La souffrance des étudiants et des soignants est bien réelle mais elle est malheureusement complètement ignorée sauf en période d'épidémie COVID 19…

Doit-on rappeler que les déserts médicaux sont trop souvent des territoires abandonnés de la République voire des collectivités dont les écoles et les services de l'Etat ont été fermés où se développent des zones d'insécurité, où les espaces culturels et sportifs sont oubliés ? Pourquoi vouloir semer des médecins dans ces déserts sociaux alors que les mêmes décideurs refusent d'y planter des fonctionnaires.
Or cet Etat, qui a failli dans l'aménagement des territoires, qui a failli à la sécurité des personnels soignants et notamment des médecins avec explosion des violences et disproportions des peines infligées aux auteurs (quelques heures de travail d'intérêt général) et la gravité des faits se doit de déclarer ce fléau comme problème de santé public.
En divisant par 2 le numérus clausus de 1984 à 2004, aujourd'hui les politiques voudraient faire des jeunes médecins, qui ont consacré leurs plus belles années à une formation aussi exigeante qu'épuisante, les victimes de leurs échecs.

Nous refuserons avec force cet affront d'élus inconséquents envers des hommes et des femmes qui portent le soin, travaillent plus de 55 heures par semaine au pays des 35 heures et réalisent plus d'un million de consultations par jour rien qu'en médecine générale.

Cette PPL GAROT se cantonnera à une somme de solutions simplistes et erronées face à une problématique complexe et malheureusement elle sera soutenue par des députés cédant aux sirènes de l'électoralisme en refusant d'écouter encore une fois les soignants et leurs représentants.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.

28 rue Fabre d'Églantine - CS 30132 - 62403 BÉTHUNE Cédex
Tél. 03 21 63 41 80 - Fax. 03 21 63 41 89 - e-mail : cd.62@ordre.medecin.fr
http://www.conseil-national.medecin.fr

Et ce mépris n'épargnera personne comme le prouvent ces amendements à venir :

- fin du secteur 2 avec obligation d'adhésion à l'OPTAM, alors que les compléments d'honoraires compensent un tarif opposable déconnecté de la valeur réelle des actes,
- limitation de la durée des remplacements, alors même que nos remplaçants participent à la continuité des soins et soulagent les médecins installés
- obligation de participation à la PDSA, alors même que 95% des plages de gardes sont pourvues sans compter l'activité de SOS MEDECINS qui assure plus d'un tiers des actes soirs et week-ends non régulés.

En tant qu'élus ordinaux, défendant les médecins dans l'intérêt des patients, nous nous opposerons à cette PPL injurieuse envers une profession qui assume pleinement ses devoirs.
Nous exhortons tous les médecins, de toute sensibilité, à s'unir pour défendre nos étudiants, nos internes, notre propre avenir.

Nous réaffirmons et défendrons la liberté d'installation, l'indépendance d'exercice, la qualité des soins et le plaisir de soigner, seuls garants de l'attractivité de la médecine et de la pérennité de notre système de santé dans une société à la dérive.

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Pas-de-Calais garant de sa déontologie « Être aux services des Médecins dans l'intérêt des patients » face à l'attaque inqualifiable de nos gouvernants propose quelques pistes car des solutions existent pour que ce beau métier demeure attractif pour nos jeunes:

- Lutter contre les violences faites aux soignants, en les dépistant et en accompagnant nos confrères et en sanctionnant durement les auteurs
- Accentuer les actes de prévention pour les usagers,
- Informer les usagers pour lutter contre les demandes abusives et ainsi les responsabiliser
- Réduire le poids des charges administratives
- Mettre un terme aux certificats abusifs et non pertinents

L'Evaluation des Pratiques Professionnelles nous a été un temps appliquée, aujourd'hui nous demandons une Evaluation des Pratiques Politiques pour pouvoir sauver ce qui peut être encore sauvé de notre merveilleux système de santé qui était la fierté de la France jusqu'à ce que les politiques s'en mêlent.

Bien confraternellement

Dr. Guillaume DEWEVRE et Dr. Jean Michel BLONDEL avec la supervision du Dr. Alain DELZENNE, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins du Pas-de-Calais et l'ensemble des Conseillers Ordinaux